

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**17 JUIN 2013
20 H**

Séance spéciale, du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 juin 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est également présent : M. Sébastien Roy, *directeur général*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2013-24 Avis de motion – Règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes.

A-2013-25 Règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis.

2013-252 Adoption – Premier projet de règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis soit et est adopté.

Adoptée.

A-2013-26 Règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel.

2013-253 Adoption – Projet de règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel.

Adoptée.

2013-254 Adoption – Règlement 707-46 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone P-582 à même la zone H-520 et de définir la ligne arrière (de terrain) de certaines propriétés situées dans la zone H-520

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-46 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone P-582 à même la zone H-520 et de définir la ligne arrière (de terrain) de certaines propriétés situées dans la zone H-520.

Adoptée.

**2013-255 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-96-9835
Modification du revêtement extérieur du bâtiment principal
2452, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-029 du 12 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 0960-96-9835 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment principal et pour les aménagements paysagers, le tout conforme aux plans UR-2013-5018A5 à UR-2013-5018A9.

Le bâtiment est sis au 2452, route Marie-Victorin, sur les lots P-69, P-72, 72-14 et 72-15 dans la zone H-642.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2013-256 Construction d'un skate plaza au parc Saint-Charles
*Piscines Soucy inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour la construction d'un skate plaza au parc Saint-Charles;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de BC2 en date du 14 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Piscines Soucy inc.*, de Québec, pour la construction d'un skate plaza au parc Saint-Charles, pour un montant total de 221 841.96 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement 795.

Certificat de la trésorière numéro 2422

Adoptée.

**2013-257 Acquisition d'équipements de déneigement pour un camion de 10 roues
*Tenco inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements de déneigement pour un camion de 10 roues;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tenco inc., de St-Valérien, pour l'acquisition d'équipements de déneigement pour un camion de 10 roues, pour un montant total de 99 985.20 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2421

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-258 Autorisation de signature – Projet rue de Normandie
Acte de servitude Hydro-Québec – Bell Canada**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9179-9049 Québec inc., 9154-9584 Québec inc., la Ville de Varennes, Hydro-Québec, Bell Canada et Gaz Métro; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-259 Autorisation de signature – Entente promoteur
Les investissements Innoval inc. – Prolongation du réseau d'égout
sanitaire**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre Les investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-260 Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
Prolongement de mandats**

Considérant que le mandat des membres actuels se termine le 4 juillet prochain;

Considérant que le processus d'appel de candidatures ne sera pas complété avant le mois d'août;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal prolonge le mandat des membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement jusqu'au 9 septembre 2013.

Adoptée.

**2013-261 Demande de permis – 2518, chemin du Calvaire
Demande de permission pour l'installation de remise**

Considérant que la Ville de Varennes détient une servitude sur le lot 71-20 au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, afin de protéger un émissaire pluvial;

Considérant la demande du propriétaire dudit terrain, situé au 2518, chemin du Calvaire, afin d'obtenir la permission d'installer une remise;

Considérant que la Ville de Varennes désire autoriser cette installation sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'installation d'une remise de 10 pieds par 20 pieds sur l'emprise de la servitude, en marge latérale gauche, à environ 1.5 mètre de la ligne latérale gauche, 10.28 mètres de la ligne arrière, 20.5 mètres de la ligne de rue et 9.93 mètres du bâtiment principal. Ladite remise aura une superficie de 18.33 mètres carrés et une hauteur de 3.05 mètres carrés, le tout tel que montré au plan en annexe des présentes.

Ladite remise sera installée sur fondation de blocs de béton avec pierres concassées et devra obligatoirement être amovible en tout temps et en toute circonstance afin de permettre les interventions municipales sur ledit terrain. Tous les frais de réinstallation et remise en état de ladite remise seront à la charge du propriétaire du terrain en cas de déplacement.

Adoptée.

**2013-262 Modification à la résolution numéro 2013-044
Demande de P.I.I.A. pour modifier la façade principale et les façades latérales
1390, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-044 adoptée par le conseil municipal le 4 février 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-044 afin :

- de remplacer l'adresse 1400, boulevard Lionel-Boulet par 1390, boulevard Lionel-Boulet;
- de modifier la façade principale par rapport à la hauteur et au changement de couleur du revêtement extérieur ainsi que de modifier les façades latérales afin de permettre la présence de marquise au-dessus des portes, le tout tel que montré sur les plans UR-2013-5023A6 et UR-2013-5023A7. Toutefois, il est fortement recommandé d'insérer une moulure métallique entre le mur avant et les fenêtres du premier étage.

Adoptée.

**2013-263 Association des policières et policiers provinciaux du Québec
Autorisation – Défi Santé au profit de la Maison des greffés du Québec**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre à Défi Santé de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'une randonnée à vélo le 5 juillet 2013;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (boulevard Marie-Victorin) lors de la randonnée à vélo qui se déroulera le 5 juillet 2013.

Adoptée.

**2013-264 Fermeture du parc de la Commune
23 juin 2013**

Considérant les événements survenus lors de la Fête national du 23 juin 2012;

Considérant les dispositions de l'article 15.3 du règlement 529 sur les nuisances;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes décrète la fermeture du parc de la Commune du 23 juin 18 h au 24 juin 7 h.

Adoptée.

**2013-265 Appel d'offres services professionnels
Réfection des rues Massue et Saint-Eugène
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels pour la réfection des rues Massue et Saint-Eugène.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 15.

Le maire,

Le directeur général et greffier-adjoint,

Martin Damphousse

Sébastien Roy, MBA